

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

### TROPHEES PRO BONO 2021

Les dossiers de candidatures sont adressés par mail à l'adresse [barreausolidarite@avocatparis.org](mailto:barreausolidarite@avocatparis.org) **avant le 30 juin 2021**. Le candidat indiquera en objet du mail « *Candidature Trophées pro bono 2021* » - suivi de son nom ou du nom de son cabinet ou de son collectif d'avocats.

Un dossier de candidature est composé :

- Du présent formulaire dûment complété ;
- D'une photo du ou des candidats ou d'une illustration du projet ou de l'association (logo, photo, etc) ;
- De toute pièce utile à la présentation de l'action ou des actions présentées.

1) **Nom de l'élève-avocat, de l'avocat, du cabinet ou du collectif d'avocats qui candidate :**

Baptiste de Fresse de Monval, cabinet OPLUS.

2) **Intitulé de l'initiative ou des initiatives ou de l'association ou des associations au titre de laquelle ou desquelles vous présentez votre candidature :**

Collectif « Bougeons nos prefs pour l'accès aux droits » : ADDE, ASMIE, La Cimade IDF, Union régionale CGT, Dom'Asile, Droit d'Urgence, FASTI, Femmes de la Terre, FSU IDF, GISTI, Jurissecours, LDH IDF, MRAP, RESF, Réseau Foi et Justice, SAF, Secours Catholique IDF, Solidaires IDF, Solidarité Jean Merlin,

Dans les départements : Solidarité Migrants Rueil, Mozaic (92) / Fédération 93 des Centres Sociaux, Femmes Solidaires, CCFD-Terre solidaire, Collectif unitaire du Livre Noir, CSP Montreuil, CSP Livry-Gargan (93)/ Assouevam, CIVCR, Collectif Fontenay pour la diversité (94).



3) **Choisissez une catégorie de Trophées selon votre profil<sup>1</sup> :**

- Prix Henri Leclerc (ouvert uniquement aux élèves-avocats ou aux avocats de moins de 5 ans d'exercice)
- Prix Solo (avocat individuel)
- Prix en Equipe (cabinet ou collectif d'avocats)

4) **Indiquez si vous souhaitez candidater au Prix pro bono Paris-Québec :**

- Oui
- Non

**A. Description de l'action ou de l'association soutenue bénévolement par le candidat :**

Afin de déposer un dossier de régularisation, il est obligatoire de prendre un rendez-vous à la préfecture. Depuis plusieurs mois la prise de rendez-vous a été « dématérialisée » se faisant exclusivement en ligne.

Toutefois, aucun rendez-vous n'est disponible empêchant les requérants de présenter leur dossier de régularisation.

Le Collectif « Bougeons nos prefs pour l'accès aux droits » a pour objectif de faire évoluer les pratiques de la préfecture excluant une partie du public concerné du fait de la dématérialisation de la prise de rendez-vous en ligne pour la régularisation.

**B. Description du public-cible de l'action ou de l'association et si possible des impacts mesurables de l'action en faveur de ce public :**

Outre une action de communication, plus d'une cinquantaine de requêtes ont été présentées devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise en référé mesures utiles afin de voir la préfecture enjoindre de délivrer un rendez-vous. Dans plus de 98 % des cas, le requérant a obtenu un rendez-vous du fait de cette action.

La préfecture a également été condamnée dans de très nombreuses espèces à payer au requérant une somme allant de 800 à 1 000 euros au titre des frais de justice de telle sorte qu'un changement des pratiques peut être espéré.

---

<sup>1</sup> 5 initiatives seront récompensées cette année lors de la cérémonie de remise des Trophées le lundi 11 octobre 2021, par :

1. Le Prix Junior « Henri Leclerc » dédié à un projet porté par élève-avocat ou un avocat de moins de 5 ans d'exercice désigné par un vote électronique ouvert à tous les avocats du barreau et aux élèves-avocats de l'efb
2. Le Prix « solo » récompensant une initiative portée par un avocat individuel
3. Le Prix en « Équipe » récompensant une initiative portée par un cabinet ou un collectif d'avocats
4. Le « Prix des Avocats » récompensant une candidature, toutes catégories confondues, sur la base d'un vote électronique ouvert à tous les avocats du Barreau de Paris.
5. Le prix pro Bono Paris-Québec récompensera des projets à vocation solidaire en harmonie avec les valeurs et principes de la Francophonie.

# FORMULAIRE DE CANDIDATURE



Étant donné le succès de ce premier contentieux, il est envisagé un second contentieux de masse s'agissant des personnes ayant déjà un titre de séjour expirant dans de courts délais.

Ces personnes doivent déposer une demande de renouvellement. Ce dépôt « physique » donnait autrefois lieu à la délivrance d'une attestation maintenant la personne en situation régulière le temps de l'instruction du dossier. Il est maintenant obligatoire de déposer cette demande de renouvellement « en ligne ». Aucune attestation n'est délivrée. Les titres expirent et les personnes se retrouvent en situation irrégulière.

### **C. Description de l'engagement du candidat au sein de ces actions ou de l'association :**

Le candidat est l'avocat de référence du collectif. Il a élaboré la stratégie juridique de la mobilisation dans le 92, rédigé les requêtes modèles de ce contentieux de masse et soutenu ces requêtes devant le tribunal administratif.